

Comme tout le monde sait, le mercure est un métal lourd. Il était censé couler au fond de nos rivières et y rester. Mais de menues bactéries s'y sont attaquées, produisant un composé connu sous le nom de mercure méthylique qui se dissout dans l'eau et se répand dans nos lacs et de là jusqu'à la mer.

Le mercure, sous cette forme venimeuse, s'est aussi introduit jusque dans nos aliments. Il est passé des plantes aux poissons des Grands lacs et aux baleines de la Baie d'Hudson. On l'a même retrouvé en concentrations plus fortes dans la chair des oiseaux. Il menace la vie des êtres humains qui mangent du poisson.

Traversant à l'aventure des frontières établies par les hommes, il a créé des problèmes non seulement interprovinciaux mais internationaux. Le danger d'empoisonner les gens a suscité diverses interventions de notre part ici à Ottawa. Nous avons dû interdire l'accès aux lacs aux pêcheurs commerciaux et leur consentir des emprunts. Nous avons dû détruire d'énormes quantités de poissons et exiger réparation de l'industrie.

Le printemps dernier, à titre de ministre des Pêches, j'ai convoqué une réunion des chefs de l'industrie du chlore et de la soude caustique. Je leur ai demandé de changer de façon de procéder. Je leur ai demandé de recycler, à l'usine même, tous leurs effluents porteurs de mercure. L'industrie s'est exécutée, et promptement. Quatre-vingt-dix pour cent des fuites de mercure ont maintenant été supprimées. Bientôt ce chiffre atteindra les 99 p. 100. C'est encourageant quand on songe que le problème du mercure nous a été signalé pour la première fois à l'automne de 1969, c'est-à-dire il y a moins d'un an.

Certains d'entre vous se rappellent l'affaire célèbre de la fonderie de Trail, pendant les années 20, où l'air était en cause. Les vapeurs qui émanaient de la grande raffinerie de zinc et de plomb dans le sud-est de la Colombie-Britannique étaient poussées au-dessus de l'État de l'Idaho. Les citoyens de cet État ont poursuivi en justice la Consolidated Mining and Smelting Company Limited du Canada. Ils ont forcé Cominco à retirer le soufre de ces vapeurs. Et cette épuration a entraîné la création d'une industrie des engrais. Depuis lors, une industrie florissante existe dans l'Ouest du Canada.

Ce n'est là qu'un exemple d'une industrie qui, à la longue, a bénéficié d'un programme de réduction de la pollution. Le sulfate d'ammoniac est actuellement un sous-produit essentiel de bon nombre de nos industries d'extraction au Canada. Non seulement il rapporte à ces compagnies mais il stimule la croissance végétale. Il déclenche des milliers de cycles de vie et contribue à renouveler notre environnement d'une douzaine de façons différentes.

Songez un peu à notre importante industrie des pâtes et papiers. Soit dit en passant, elle est responsable de la moitié de la pollution de nos fleuves et cours d'eau à l'heure actuelle. Voyez un peu ce qu'elle a fait sous l'incitation de la loi sur les pêcheries. Des usines de papier d'emballage ont installé des bassins de sédimentation et aménagé des bassins de traitement biologique. On dit qu'une demi-douzaine de ces usines sont les plus propres au monde. Elles le sont suffisamment pour permettre la pêche au saumon et l'industrie touristique. Quel changement avec la situation qui existait il y a une demi-douzaine d'années alors que les usines de pâtes et papiers étaient synonymes de pollution et que celle-ci

[L'hon. M. Davis.]

entraînait une perte d'affaires pour les propriétaires de motels et de pavillons de pêche dans les régions où se trouvaient ces usines.

• (3.10 p.m.)

Une fois encore, il y a eu d'heureuses incidences. Les firmes canadiennes d'ingénieurs-conseils nous ont montré la conception de ces installations de traitement. Elles ont eu tellement de succès que d'autres pays ont sollicité leurs services. Les firmes Sandwell et Cie ainsi que H. A. Simmons de Vancouver ont maintenant des contrats en Suède et en URSS. Elles aident ces pays à nettoyer leurs rivières et leurs cours d'eau. Songez-y, elles n'auraient jamais été chargées de ce travail si le ministère des Pêches n'avait pas insisté pour que nos usines de pâte à papier ne tuent pas le saumon dans le fleuve Fraser et que les eaux en aval soient assez propres pour que n'importe lequel d'entre nous puisse s'y baigner.

Ici encore, nous avons démontré que nos problèmes relatifs à l'environnement peuvent être résolus. Nous avons démontré qu'ils peuvent être résolus pour autant que le gouvernement continue à exiger que l'industrie applique des normes d'hygiène, que chaque usine traite ses effluents dans son enceinte et que ce qui en sort n'affecte pas indûment la capacité assimilatrice de l'eau ou de l'air dans les environs.

Les députés devraient se rappeler que nous avons une compétence toute particulière au palier fédéral. Nous avons une compétence particulière ici à Ottawa. Nous avons une compétence particulière dans les services et dans les établissements de recherche du gouvernement fédéral dispersés dans tout le pays. Cette compétence—cette compétence toute particulière—s'exerce sur le front biologique. Nous avons les meilleurs biologistes au Canada, ingénieurs spécialisés en biologie, planificateurs qui s'intéressent vivement à tout ce qui vit, les poissons, la faune, les arbres, la toundra, les parcs, etc.

Nous voyons la preuve de ce que j'avance non seulement dans la haute considération que l'on témoigne dans le monde entier à l'égard de nos biologistes les plus réputés dans le domaine de la faune et de la pêche mais aussi dans l'attitude des provinces elles-mêmes. Dans ma propre province, la Colombie-Britannique, le ministre responsable de la lutte contre la pollution, l'honorable Ray Willison, traite directement avec nos bureaux régionaux des pêches, avec nos pathologistes sylvicoles et nos spécialistes de la faune pour leur demander conseil. Nos experts régionaux sur le front biologique sont les siens et nous souhaitons qu'il en soit encore longtemps ainsi.

Le problème du mercure en Ontario démontre ce que je dis d'une autre façon. L'honorable George Kerr et la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario nous considèrent naturellement comme des experts sur la vie des poissons et autres plantes aquatiques comme les algues. Ils ont toutes sortes d'ingénieurs, d'économistes et d'administrateurs. Ils ont à leur disposition de nombreuses personnes compétentes et ils ont déjà beaucoup fait pour la protection de l'écologie. Mais il n'en reste pas moins qu'ils comptent sur nous pour des conseils du côté biologique, du côté vivant, du côté des ressources renouvelables. C'est sensé et j'espère qu'ils continueront à le faire à l'avenir.

Il est clair que les provinces moins importantes n'ont pas cette compétence. Le Québec n'a rien de tel qu'un conseil de recherches biologiques, non plus que l'Alberta